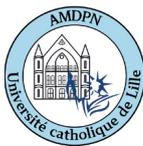




INFN LILLE
9, rue de Puébla – 59000 LILLE
Institut National des Formations Notariales



**UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LILLE** 1875



COUTOT ROEHRIG
RECHERCHE D'HERITIERS
GENÉALOGIE
1894

Vendredi 5 juillet 2024 / 9h - 18h

RS 31 / Faculté de Droit / 58 rue du Port / Lille

COLLOQUE

L'ADULTE VULNÉRABLE DANS L'ORDRE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL : ANTICIPER LA PROTECTION EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET COMPARÉ

Organisateur :

Master 2 Droit et Pratique du notariat
de la Faculté de Droit de l'UCL
en partenariat avec l'INFN - Lille
et le CRIDON Nord-Est

Direction scientifique :

Kenza LESAFFRE, Maître de conférences des
Universités Catholiques, Directrice du Master DPN
David BOULANGER, Maître de conférences HDR,
Directeur du CRIDON Nord-Est et de l'INFN-Lille

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

Vendredi 5 juillet 2024

COLLOQUE

**L'ADULTE VULNÉRABLE DANS L'ORDRE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL :
ANTICIPER LA PROTECTION EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET COMPARÉ**

Kenza LESAFFRE

Faculté de Droit, UCL, 58 rue du Port / RS 31 / Lille

8h30 Café d'accueil.

9h15 **Mot d'accueil**, Ioannis PANOUSSIS, *Doyen de la Faculté de droit et Vice-Recteur en charge du développement international de l'Institut Catholique de Lille (Lille/Issy-les-Moulineaux).*

9h30 **Propos introductifs**, David BOULANGER , *Directeur du CRIDON Nord-Est et de l'INFN - Lille, Maître de Conférences HDR - Université d'Artois.*

9h50 - 10h10 **La notion de vulnérabilité en droit de l'Union Européenne**, Aurélien RACCAH , *Maître de conférences des Universités Catholiques, Université Catholique de Lille, Avocat en Droit international et européen.*

10h10 - 10h30 **Les conflits de juridictions et de lois en matière de protection des adultes vulnérables**, Hélène PEROZ , *Professeure, Université de Nantes.*

10h30 - 10h50 **La proposition de règlement UE relatif à la protection des adultes vulnérables : quelle valeur ajoutée ?** Kenza LESAFFRE , *Maître de conférences des Universités Catholiques, Directrice du Master Droit et Pratique du notariat, Université Catholique de Lille*

10h50 Temps d'échange.

Pause café

11h30 - 11h50 **Les difficultés de la prise en compte en France d'un mandat pour inaptitude conclu à l'étranger**, Nathalie PETERKA , *Professeure, Université Paris-Est Créteil (UPEC, Université Paris 12).*

11h50 - 12h10 **La Convention de La Haye sur la protection des adultes du 13 janvier 2000**, Philippe LORTIE , *Premier secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé.*

12h15 Temps d'échange.

12h45 Cocktail déjeunatoire.

Les variétés de mesures de protection et de pouvoirs de représentation en droit comparé : leurs acceptations réciproques par les États.

14h00 David BOULANGER , Directeur du CRIDON Nord-Est et de l'INFN - Lille, Maître de Conférences HDR - Université d'Artois.

14h15 Estelle DEHOTTE , Conseiller juridique FEDNOT (Fédération Royale du Notariat belge) & Katrijn BOONE , Conseiller juridique et Teamleader Centre de Consultation de FEDNOT.

14h30 Monique ROMBOUTS , Notaire.

14h45 Juliane WEBER , Conseillère en droit international privé et droit comparé à l'Institut Notarial Allemand.

15h00 Pietro FRANZINA , Professeur de droit international privé, Université Catholique du Sacré- Cœur de Milan.

15h15 Maître Magdalena ARENDT , Notaire à Varsovie, Vice-présidente du Conseil supérieur du notariat Polonais.

15h30 Maître Chloé AYER , Notaire et Docteure en droit.

Pause café

16h15 Maître Edouard DELOSCH , Notaire.

16h30 Maître Jessica FLOWERDEW , Solicitor.

16h45 Maître Floriane LARUELLE , Solicitor en Angleterre, spécialiste en droit de la famille & Maître Edward REED , Solicitor au Pays de Galles, Associé - Clientèle privée.

17h00 Maître Liane KEHAT , Avocate, Notaire et Médiatrice spécialisée en droit de la famille et des successions.

17h15 Maître Mounia EL BAHJA , Notaire à Rabat, Spécialiste en droit international privé de la famille.

17h30 Maître Paul TOUR-SARKISSIAN , JD, LLM, MBA, Avocat aux barreaux de New York et Californie, spécialisé en droit des successions, trusts, et gestion de patrimoine.

17h45 Propos conclusifs.



Le vieillissement de la population pose la question de la protection de l'adulte vulnérable et des outils permettant d'anticiper cette protection. Cette question présente encore plus de complexité lorsqu'il s'agit d'une situation qui lorsqu'il s'agit d'une situation juridique à caractère européen ou international. Dans ce cas, se pose la question de la loi et de l'autorité compétentes pour assurer cette protection mais également de la reconnaissance de la protection dont bénéficie l'adulte lors de ses déplacements dans un autre pays de l'UE ou hors UE. S'il existe une Convention de la Haye en date du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes, elle ne compte que 15 adhésions à ce jour. Le manque d'adhésion à cette convention et la diversité des systèmes de protection créent nécessairement un risque d'insécurité juridique pour l'adulte en situation de vulnérabilité y compris au sein de l'UE.

Consciente de ces risques, la Commission Européenne a fait une proposition de Règlement qui a été présentée au mois de juin 2023. Ce nouvel instrument, qui rendrait obligatoire l'adhésion à la Convention de la Haye de 2000 pourrait contenir les risques d'insécurité juridique en limitant les incertitudes quant au droit applicable et à la circulation des décisions et des actes, à tout le moins au sein des Etats membres participants.

Ce colloque propose dans une première partie de traiter des questions que soulève la protection de l'adulte vulnérable en droit international privé ainsi que des moyens d'anticipation qui peuvent être mis en place pour assurer cette protection. Dans un second temps, seront envisagées les solutions pour assurer la circulation et l'acceptation européenne et internationale des actes d'anticipation établis selon le droit interne d'un Etat.

La faculté de Droit de l'Institut Catholique de Lille et les étudiants du Master 2 Droit et Pratique du Notariat vous remercient sincèrement pour votre participation à ce colloque.